

Extrait d'une série de réponses aux questions posées par Neima Hermans au nom des victimes. Envoyé par la poste à la mi-août 2017.

Q : Est-il vrai qu'il existe des initiations bouddhistes pouvant justifier des attouchements sexuels, des pénétrations (avec ou sans objets) ou encore des massages ?

R : Cela est impensable.

Il existe des enseignements qui permettent aux personnes qui vivent en couple d'intégrer leur vie sexuelle à leur pratique spirituelle, afin de diminuer leurs désirs ordinaires et de favoriser la liberté intérieure et la félicité dénuée d'attachement. Mais en aucun cas ces pratiques ne sauraient être une excuse pour la lubricité.

En Orient, en cinquante ans de vie auprès de maîtres tibétains et d'études des textes, je n'ai jamais rencontré directement d'exemples de déviations de ce genre, si ce n'est le cas d'un Taïwanais, disciple d'un maître tibétain, qui avait rassemblé des disciples autour de lui et avait annoncé qu'il devait avoir des relations sexuelles avec ses disciples femmes. Ce cas a fait scandale et la personne en question a été condamnée par la justice et emprisonné.

Vous pouvez si vous le désirez produire cette lettre au tribunal,

Très cordialement,

Matthieu